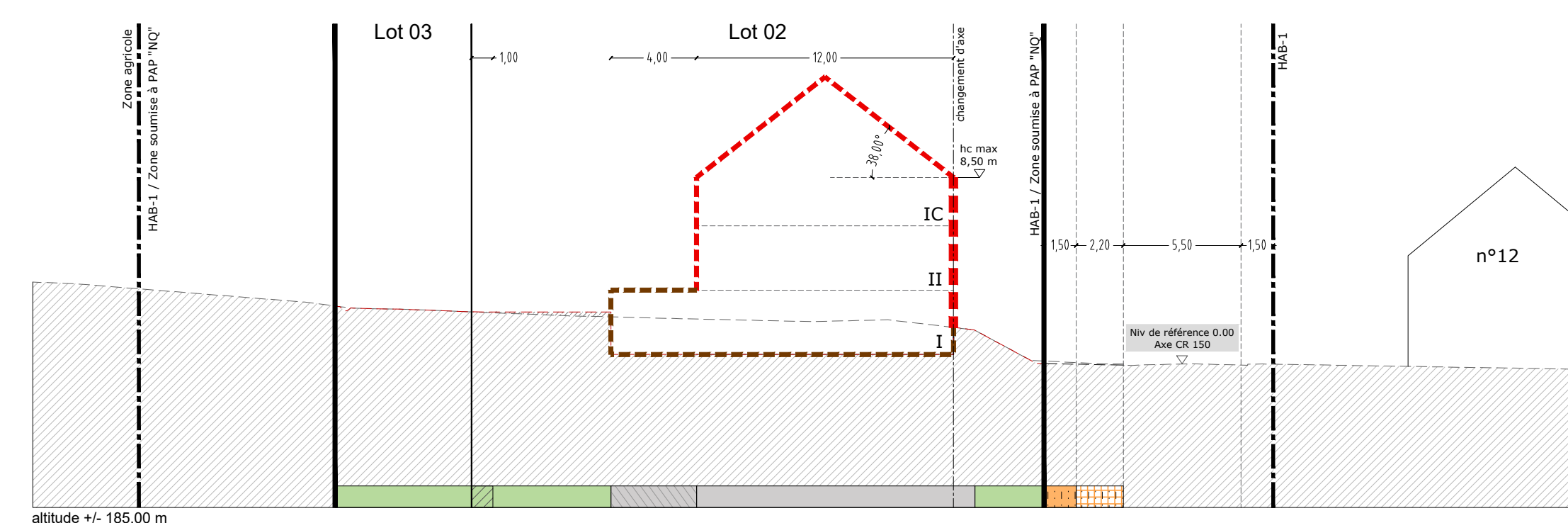
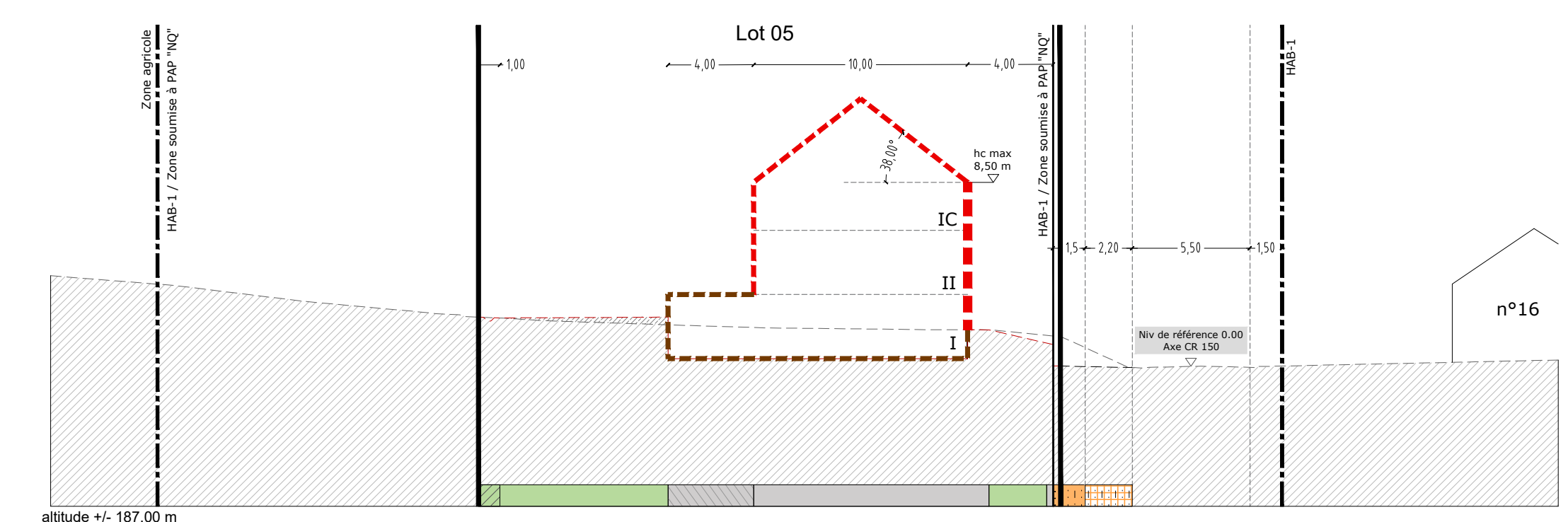


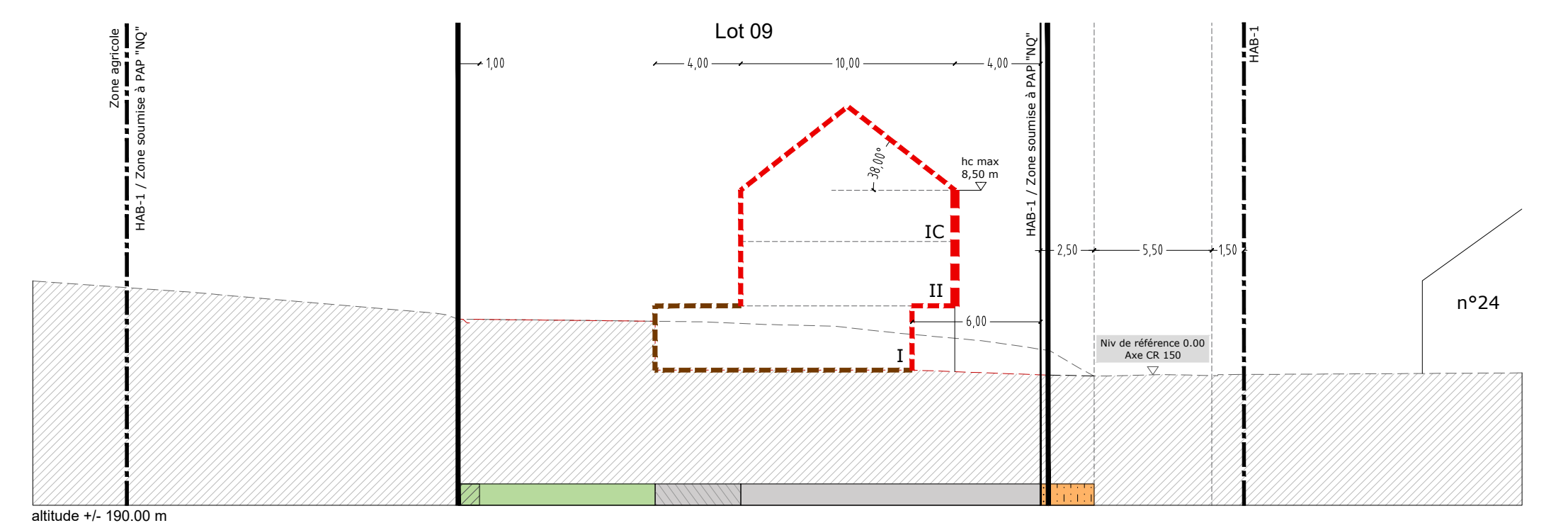
altitude +/- 185.00 m
COUPE A-A'



altitude +/- 185.00 m
COUPE B-B'



altitude +/- 187.00 m
COUPE C-C'



altitude +/- 190.00 m
COUPE D-D'

RESERVE AUX ADMINISTRATIONS

LEGENDE REGLEMENTAIRE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou par îlot

LOT / ILOT		1	
surface d'emprise au sol [m ²]	min. max.	min. max.	surface constructible brute [m ²]
surface de scellement du sol [m ²]	min. max.	min. max.	type et nombre de logements
type de toiture	min. max.	min. max.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre de constructions	hauteur des constructions [m]		

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- - - délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- - - terrain existant
- - - terrain remodifié

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2, ... R nombre d'étages en retrait
- +1,2, ... C nombre de niveaux sous combles
- +1,2, ... S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur corniche de x mètres
- hc-x hauteur acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y% <= 2%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupe)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- - - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- - - limites de surfaces constructibles pour dépendances
- - - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- - - limite de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min. x% pourcentage minimal en surface construite brute à déduire au logement par construction
- max. y% pourcentage maximal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- (x) pourcentage obligatoire en surface construite brute de logements pas construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétenion à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales existante
- canalisation pour eaux pluviales existante
- accès piéton à garantir (empl. indicatif)

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- tracé et orientation de la coupe
- cote
- terrain naturel
- terrain en remblai projeté
- emplacement terrasse (à adapter/ajuster en fonction de la profondeur de la construction)
- aménagement hors PAP
- terrain remodifié hors PAP

Fond de plan

Levè topographique n°170144-12-01a du 05.02.2018, BEST-TOPO s.à r.l.
Mesurage n°179159 du 14.12.2021, BEST-GO s.à r.l.

CHIFFRES CLES

Surface totale du PAP : 48623ca
Surface privée : 42455ca (soit à 88,80%)
Surface à céder au domaine public : 5448ca (soit à 11,20%)

Unités d'habitation: 8 UH
Densité de logements : 16,35 UH/ha brut

MAITRE D'OUVRAGE

DEVIMOLUX S.à r.l.
14, rue de la Gare
L-7535 Mersch

DOCUMENT

Echelle	1/250
Plan N°	217915-501 -
Dessiné	SQU
Contrôlé	SSP
Validé	JAD
Date	16-12-2021

OBJET

PAP Nouveau quartier
"An der Lann"
Rue de Mondorf
à Emerange
Commune de Schengen

DOSSIER: 2179-15

PARTIE GRAPHIQUE 2 - COUPES

MODIFICATIONS

INDICE	OBJET	DATE	DESSINE	CONTROLE
-	-	-	-	-

TOUTES SURFACES SONT APPROXIMATIVES, LES NIVEAUX VRD SONT DONNES A TITRE INDICATIF